

A Toulouse, le 20 mai 2022

Madame la Présidente  
S.M.E.A.T  
11 Bd des Récollets  
31400 Toulouse

**Référent sur le dossier : M. Johan ROY, chef de projet environnement,**  
[johan@chasseurs31.fr](mailto:johan@chasseurs31.fr), 07.52.67.10.51

Objet : Contribution de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine.

Madame la Présidente,

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) est une association loi 1901, dont les membres sont les 600 Associations Locales de Chasse du département et les 11500 chasseurs haut-garonnais. Elle assure des missions de service public et est agréée au titre de la protection de l'environnement. A ce titre, elle œuvre en faveur du suivi, de la protection et de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elle veille également à la préservation de la Biodiversité en siégeant au sein de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, afin de rendre des avis sur les documents d'urbanisme et les SCoT auprès des services de l'Etat.

Le service Environnement de la Fédération est engagé depuis plus de 15 ans dans l'étude et l'assistance à la prise en compte des habitats de la faune sauvage pour le compte de tous types de porteurs de projets (collectivités locales et leur groupement, opérateurs économiques, etc.). Plusieurs travaux ont ainsi concerné l'étude de l'impact de projets d'infrastructures de transport ou d'énergies renouvelables, et au dimensionnement de la séquence Eviter, Réduire et Compenser. Ce service est aussi investi dans la mise en œuvre de projets de restauration d'habitats de la faune sauvage (mares, haies, pelouses alpines...) et dans des suivis naturalistes.

Depuis 2012, la Fédération Départementale des Chasseurs s'investit auprès des porteurs de projets, des gestionnaires de réseaux et des collectivités territoriales pour les aider à identifier, à prendre en compte et à restaurer les continuités écologiques de la faune sauvage. La FDC31 a ainsi participé à la définition de la Trame Verte et Bleue de documents d'urbanisme et plusieurs projets régionaux ont permis de faire valoir la compétence et les connaissances du réseau fédéral en la matière. Le plus emblématique est le projet Via Fauna qui vise à mieux comprendre les interactions entre les Infrastructures Linéaires de Transport (ILT) existantes et les continuités écologiques. Rassemblant plus d'une centaine de partenaires techniques, il a permis de constituer des réseaux d'acteurs régionaux et départementaux (associations, scientifiques, gestionnaires d'infrastructures de transport, collectivités), ainsi que de développer des outils et des méthodes de travail pour améliorer l'identification et la prise en compte des continuités écologiques.

Plus récemment, la FDC31 s'est engagée dans un ambitieux programme d'appui à l'élaboration et à la révision des Schémas de Cohérence Territoriaux et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux sur le département, avec l'aide financière de l'Office Français de la Biodiversité. Ce programme prévoit d'identifier les enjeux environnementaux de ces

territoires et d'approfondir des thématiques spécifiques à l'aide d'actions ciblées (précision des continuités écologiques à une échelle intercommunale, inventaires naturalistes complémentaires, appui à la prise en compte des éléments fixes du paysage et d'éléments à enjeux, etc.). Toutes les structures porteuses de SCoT du département ont été contacté pour bénéficier d'un appui de la Fédération des Chasseurs, et à ce jour les SCoT du Pays Sud Toulousain et du Pays Comminges Pyrénées se sont engagés dans la démarche.

Le Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine. Dans la mesure où ce document fixe les lignes directrices de l'aménagement du territoire pour les prochaines décennies, il revêt un enjeu majeur pour la FDC31 et ses adhérents ; mais aussi pour les collectivités, dans la mesure où leurs administrés peuvent subir des impacts liés à la faune sauvage en lien avec la localisation et la forme des projets urbains et d'aménagement. Soucieuse d'apporter un appui à la constitution de ce document, la FDC31 souhaite faire part de certaines remarques et constats qui visent à en améliorer le contenu et à alerter les services techniques et les élus du territoire sur les conséquences de certaines politiques publiques. Vous trouverez ci-dessous ces remarques et contributions :

### **1. Identifier les continuités écologiques à une échelle adaptée.**

La FDC31 souhaite tout d'abord rappeler que la préservation de l'environnement est un élément essentiel à prendre en compte dans l'aménagement futur de la grande agglomération toulousaine, car il garantit la qualité du cadre de vie de ses habitants, a fortiori dans un contexte de changement climatique. Les espaces de nature, notamment la végétation arbustive et arborée essentielle à la régulation thermique et au maintien de la ressource en eau du territoire, sont étroitement liés à la qualité des écosystèmes, à la faune présente ainsi qu'à la gestion des peuplements forestiers. La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique majeure de prise en compte du fonctionnement des écosystèmes dans leur ensemble, et dans leur aspect fonctionnel. Cette TVB doit se baser sur une identification précise des continuités écologiques à une échelle adaptée au document ou au projet concerné.

La FDC31 constate que, faute de moyens, les SCoT haut-garonnais n'identifient généralement pas assez finement les continuités écologiques. Ce constat a d'ailleurs été partagé par l'Agence Régionale de la Biodiversité en 2021. Certains tracés figurant dans les TVB de SCoT sont peu ou prou les mêmes que ceux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, définit à une échelle du 1/100 000. Si ce document de synthèse des enjeux à l'échelle régionale doit être pris en compte, il répond mal aux enjeux d'une échelle plus fine, y compris au 50 000e qui correspond généralement à celle des SCoT. Dans certains cas, les Schémas de Cohérence Territoriale identifient des éléments supplémentaires, comme des réseaux de haies ou des bosquets, sans véritablement pouvoir conduire de réflexion poussée quant aux relations fonctionnelles que ces milieux entretiennent les uns avec les autres.

Aussi, la FDC31 insiste sur la nécessité de conduire un diagnostic à une échelle adaptée. S'il n'est pas possible de conduire des inventaires de terrain ou des ateliers de travail avec les usagers locaux (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, élus locaux, etc.) sur un territoire aussi vaste que celui du SCoT GAT, des outils de modélisation permettent de générer des cartes pouvant se révéler des bases de discussion intéressantes pour la définition d'une TVB fonctionnelle et cohérente. La Fédération, comme d'autres organismes et bureaux d'étude, a développé de telles méthodologies de modélisation, notamment pour mettre en exergue les continuités écologiques des espèces forestières qui peuvent être prises en compte dans le cadre de la définition de la Trame Verte et Bleue des territoires. La FDC31 se tient notamment à la disposition de l'AUAT pour discuter de ces tracés.

## **2. Faire du SCoT un outil de développement écologique en conditionnant la réalisation de projets urbains au financement et/ou à la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité dans des secteurs identifiés**

A l'heure du déclin généralisé de la biodiversité et au regard de l'urgence que ce déclin représente pour nos sociétés, les politiques de préservation des espaces naturels, agricoles et des continuités écologiques imposent une inversion du regard. Il s'agit dorénavant de considérer en priorité les enjeux environnementaux et d'adapter la localisation et la nature des projets urbains en conséquence. Dans ce contexte, la FDC31 milite pour que les SCoT deviennent des **outils ambitieux du développement écologique** sur les territoires haut-garonnais. La FDC31 attend aujourd'hui de ces documents qu'ils mettent en place des mesures faisant contribuer les opérateurs immobiliers et industriels dans le renforcement de la biodiversité.

Pour ce faire, la FDC31 propose que le SCoT GAT conditionne la réalisation de projets urbains au financement et/ou à la mise en place, par les porteurs de projets, de mesures en faveur de la biodiversité dans des secteurs prioritaires. Le SCoT devra donc identifier trois types de secteurs :

- Des secteurs à forts enjeux environnementaux à préserver impérativement de tout projet d'aménagement urbain. Il s'agit d'espaces jouant un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité locale et/ou disposant d'un rôle fonctionnel important, notamment des corridors écologiques fonctionnels **et pertinents**.
- Des secteurs à faibles enjeux environnementaux, dont le rôle fonctionnel est fortement altéré ou bien dont le maintien est inopportun au regard des enjeux anthropiques locaux. Dans ces secteurs où les continuités écologiques sont trop dégradées ou pourraient avoir un impact sur le quotidien des habitants et des activités locales, le SCoT autorisera le développement de projets à la condition que leurs porteurs compensent leur impact dans des secteurs pré-identifiés par le SCoT.
- Des secteurs en transition écologique à renforcer par la mise en place de mesures de restauration des habitats naturels et agricoles financées par les porteurs de projets.

Les modalités et montants à consentir par les opérateurs sont à définir par les élus du SCoT, mais la FDC31 souhaite rappeler deux choses. D'abord, une part infime des financements alloués à la mise en place des projets urbains suffirait à améliorer drastiquement et significativement les conditions environnementales locales. Deuxièmement, les techniques de génie écologique communément employées par les acteurs locaux de l'environnement permettent d'aboutir rapidement à une amélioration notable de la fonctionnalité et de la diversité biologique sur les parcelles faisant l'objet de ces mesures, du moment que les moyens alloués sont suffisants.

## **3. Définir une Trame Verte et Bleue cohérente et inciter à une gestion des milieux boisés limitrophes des espaces urbanisés.**

La FDC31 note que certains SCoT opèrent une attribution de surfaces urbanisables par pixels, revenant à moins s'attacher à la localisation des constructions qu'à un pourcentage de zones à bâtir par secteur. Or, la localisation des constructions revêt une importance capitale que le SCoT se doit d'encadrer. En effet, les enjeux relatifs aux continuités écologiques se jouent bien souvent à l'échelle non pas du SCoT, ni même de la commune, mais de la parcelle cadastrale. Sans préconiser une codification à cette échelle, qui n'est d'ailleurs pas du ressort du SCoT, la FDC31 recommande que des prescriptions

soient édictées à destination des documents locaux d'urbanisme, pour faire en sorte que les boisements disposant d'une fonctionnalité au regard des continuités écologiques, ne puissent plus être entièrement ceinturés d'éléments urbains comme c'est encore trop souvent le cas sur le territoire.

D'ailleurs, la FDC31 constate encore trop souvent que des corridors écologiques identifiés dans les SCoT et traduits au sein de leur TVB aboutissent à des « cul-de-sac » écologiques, ne répondant pas aux enjeux de connectivité des milieux et engendrant par la suite des problèmes pour les riverains de ces secteurs. Ces corridors, débouchant sur des espaces bâtis sont à éviter car ils favorisent l'implantation d'une faune et d'une flore envahissantes, et rendent difficiles toute mesure de gestion. C'est par exemple le cas du sanglier, qui profite des espaces naturels urbains et péri-urbains non-entretenus et d'une absence quasi-totale de prédation pour accroître démesurément ses populations en milieux urbains. Dans les proportions actuellement observées au sein de l'agglomération toulousaine, cette espèce engendre des dégâts aux propriétés riveraines, des collisions routières, menace même dans certains secteurs la pérennité des activités agricoles de proximité – alarmant d'ailleurs la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat – et menace sérieusement le maintien d'espèces patrimoniales et le renouvellement naturel de certains boisements. Cet état de fait, directement hérité de choix d'aménagement discutables réalisés au cours des dernières décennies, et les risques associés en matière de déséquilibres faune / activités humaines, ont été portés à la connaissance des élus locaux depuis plus de 10 ans par la FDC31, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRCE de Midi-Pyrénées. Aujourd'hui, force est de constater que ces déséquilibres s'accroissent de manière fulgurante au sein de l'agglomération. De fait, la FDC31 recommande plutôt de s'inscrire dans une logique de construction centrifuge, en comblant prioritairement les dents creuses dans ces « cul-de-sac ». Il s'agira donc d'éviter impérativement de construire autour des espaces naturels et agricoles péri-urbains.

En plus de garantir le maintien de corridors fonctionnels et de ne pas permettre l'urbanisation le long des boisements, le SCoT devra se faire l'écho de ces problématiques auprès des collectivités et **promouvoir une gestion écologique des espaces naturels** de manière à limiter les habitats de ces espèces, tout en favorisant les autres espèces de faune et de flore. La FDC31 dispose d'une expérience en la matière, et conduit actuellement un appui auprès des municipalités de l'agglomération pour leur permettre de limiter les impacts de ces déséquilibres biologiques tout en favorisant la biodiversité sur leurs territoires.

Certain de l'attention que vous porterez à notre contribution en faveur du maintien des espaces naturels, des continuités écologiques et de rapports apaisés entre la faune sauvage et les habitants de la grande agglomération, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jean-Bernard PORTET,

Président de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Haute-Garonne

